

## Compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 4 juillet 2016, à 20 heures, salle du Conseil.

**Etaient présents** : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjoints. M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM Eric Arnol, David Wager, Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Conseillers Municipaux.

**Absentes** : Mmes Sandrine Menduni, Marylène Bove, Nathalie Lombardo, Conseillères Municipales.

**Pouvoirs** : Mme Menduni pour M. Minard ; Mme Bove pour M. Di Gennero ; Mme Lombardo pour Mme Ferrari.

**Secrétaire de séance** : M. David Wager.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2016 n'appelle aucune remarque.

### FINANCES

Présentés par Mmes Nelly Pugnale, Conseillère Municipale Déléguée,

- le maintien pour la prochaine rentrée scolaire des tarifs 2015/2016 des repas de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs ;
- la participation au coût des activités périscolaires pour les enfants Poisatiers scolarisés à Herbeys, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Adoptés à l'unanimité des présents avec trois pouvoirs de Mmes Menduni, Bove et Lombardo, Conseillères Municipales,

Présentée par M. Paul de Saintignon, Conseiller Municipal Délégué,

- une décision modificative n°1 sur le budget pour permettre l'achat d'une action de 100 € à la SAS Energ'Y Citoyennes.

Adoptée à la majorité des présents avec trois pouvoirs de Mmes Menduni, Bove et Lombardo, Conseillères Municipales, et quatre abstentions de M. Sirand, Adjoint, de Mmes Pugnale et Donnet, et de M. Arnol, Conseillers Municipaux.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec trois pouvoirs de Mmes Menduni, Bove et Lombardo, Conseillères Municipales.

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- une application au taux maximum de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. A Poisat, la TLPE ne concerne qu'une seule affiche publicitaire non numérique de 12 m2 placée à l'intersection des avenues d'Eybens et de Champ Fila.

## **METROPOLE**

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- la poursuite, jusqu'au 30 juin 2017, du dispositif d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, avec le service métropolitain. M. le Maire est mandaté pour signer la convention de prestations de services fixant les modalités de fonctionnement du service et le coût de la prestation.

## **MARCHE**

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- le mandat au Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement dont le mandataire est Atelier F4, pour un montant HT de 75 580 € incluant la mission OPC, pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle.

## **JEUNESSE**

Présentées par Mme Zohra Abdiche, Conseillère Municipale,

- les modalités de mise en place du dispositif communal 1, 2, 3 Départ, destiné aux jeunes Poisatiers âgés de 16 à 25 ans.

## **INFORMATION**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature d'une convention avec l'association Nautic Sports 38 d'Eybens pour la mise en œuvre pratique d'animations sportives.

Le Maire,  
Ludovic BUSTOS